

L'an mil neuf cent quatre-vingt-treize, le samedi 24 avril, à 09 H 15, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé, en deuxième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale.

NOTA

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis
Le 30 AVR, 1993
et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 37 sur 55 à l'ouverture de séance.

ETAIENT PRESENTS

- Gilbert ANNETTE	- Gabrielle FONTAINE	- Michel CHAN-LIAT
- Jules RAUX	- Gilbert GERARD	- Mickaël NATIVEL
- René LAI-HONG-TING	- Sudel FUMA	- Gabriel ARMOUDOM
- Alain ARMAND	- Jean-Max NATIVEL	- Daniel TOUSSAINT
- André BOURGIN	- Patrick VERGUIN	- Rémy MASSAIN
- Emmanuel HOARAU	- Elio LEBON	- Jean IVOULA
- René LIN-TENG-SHEE	- Hervé MAGAMOOTOO	- Michel TAMAYA
- Jean HOAREAU	- Edith NALEM	- Dominique RIVIERE
- Serge CAZANOVE	- Mathilde JUNOT	- Jean-Claude SAUTRON
- Abasse MOGNE	- Firmin LACPATIA	- Erick EGOLFF
- Jean-Paul CLAIN	- Armand IGNACE	- Françoise MOLLARD
- Philippe LAUDE	- René-Paul VICTORIA	- Marc GERARD
- Daniel BOX.		

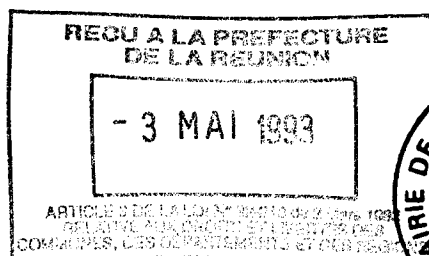
ETAIENT REPRESENTES

André PADEAU	par Jean IVOULA
Auguste LEGROS	par René-Paul VICTORIA
François CAILLE	par Marc GERARD

Les AUTRES CONSEILLERS ABSENTS étaient NON EXCUSES.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'Article 50 de la Loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article 52 de la même Loi, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Michel TAMAYA a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



P/ LE MAIRE Absent

Gilbert ANNETTE

M. CHAN-LIAT

2^e Adjoint